

Ville de Landivisiau - Séance du 8 juillet 2021 - n° 2021/403

EXAMEN D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION - COLORATION DE FACADE

VU la délibération en date du 25 septembre 1998 décidant l'attribution de subventions aux propriétaires qui s'inscrivent dans le projet de ravalement des façades en centre-ville avec les conseils du cabinet d'étude de coloration,

VU la demande de subvention reçue en mairie,

VU l'avis favorable de la commission « Administration Générale - Personnel - Sécurité / Quartiers - Environnement - Communication - Jumelages » en date du 30 juin 2021,

Ayant entendu son rapporteur, Madame Laurence CLAISSE, Maire,

APRES en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A L'UNANIMITE,

ACCORDE la subvention suivante :

- **375.76 €** à Madame CLOAREC Josette Hélène, qui a effectué des travaux d'amélioration de la façade de son immeuble situé 14, rue Louis Pasteur, pour un montant de **1 878.80 €** (soit 20 % du montant des travaux).

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

VOTE	
SUFFRAGES EXPRIMES	29
POUR	29
CONTRE	0

Fait à Landivisiau, le 8 juillet 2021

Le Maire,
Laurence CLAISSE.

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

En Préfecture, le... 9/7/21

Et de la publication, le... 9/7/21

Fait à Landivisiau, le... 9/7/21

Le Directeur Général des Services,

Pascal NANTEL

